

## PROCEDURE DE TRANSMISSION DES PRELEVEMENTS HT21 PAR COURSIER EXTERNE

*Afin de respecter les obligations de transport « des produits infectieux de catégorie B » selon la norme UN3373 (ADR), nous vous remercions de bien vouloir suivre les instructions suivantes :*

- 1/ Prélever 4 ml de sang sur tube sec **EXCLUSIVEMENT** (avec ou sans gel) correctement identifié.
- 2/ Vérifier que les informations poids et tabac le jour du prélèvement sont bien renseignées et que la patiente a bien signé le consentement. Si absence, merci de compléter les données manquantes et de faire signer la patiente.
- 3/ **Centrifugation (+/- décantation) dans les 8 heures** (2000G pendant 10 min, 20-25°C) après coagulation du sang (*Pensez à conserver une aliquote dans votre sérothèque jusqu'à réception des résultats*).
- 4/ Insérer le tube primaire ou secondaire (si décantation) dans le sur-tube pourvu de matière absorbante, le fermer.
- 5/ Mettre le sur-tube et les documents dans le **sachet plastique jaune comportant les coordonnées de notre laboratoire**, le sceller. **Attention, 1 seul tube par sachet.**

Pour chaque dossier, merci de nous transmettre :

- la feuille de renseignements dûment complétée et signée
- une copie du compte-rendu échographique du 1<sup>er</sup> Trimestre si en possession de la patiente
- l'ordonnance
- votre feuille de demande d'examen informatisée

**6/ Expédier le tout par coursier à température réfrigérée dans les 6 jours maximum suivant le prélèvement (pas de congélation)**

*S'il vous manque éventuellement un document ou un renseignement, merci de nous envoyer le prélèvement le plus rapidement possible et de nous fournir les éléments manquants à postériori.*

